

Visite au Parlement européen



A l'initiative du Bureau d'Information pour la France du Parlement européen dans le cadre de l'opération « une région - un trimestre », et **en partenariat avec les associations départementales des Maires de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges**, une délégation de Maires de la Meuse s'est rendue le jeudi 25 octobre au Parlement Européen de Strasbourg.

Tout au long de la journée nous avons pu rencontrer différents députés européens, à savoir tout d'abord [Nathalie GRIESBECK](#), députée européenne du grand Est et vice-présidente du conseil général de Moselle, qui a notamment abordé les questions relatives à [l'implication des fonds structurels sur les collectivités locales](#) (la Lorraine ayant 644 millions d'euros à disposition selon un effet levier qui veut qu'un euro communautaire est versé pour un euro national versé). Elle s'est d'ailleurs engagée à solliciter le ministre des affaires européennes pour faire en sorte que les maires puissent participer au comité de suivi de programme des fonds structurels.



Ensuite, [Typhaine MORILLON](#), administratrice du Bureau d'Information pour la France du Parlement européen, est venue nous expliquer [les règles de fonctionnement du Parlement européen](#) : les députés européens viennent en session plénière deux semaines par mois à Strasbourg du lundi au jeudi. Ils travaillent sur les textes de lois toute la journée et tous les jours entre 12h00 et 13h00, ils passent au vote. Une semaine à lieu en commission à Bruxelles et une semaine est dévolue au terrain. En moyenne la discipline de groupe pour les votes est de 75%. Un groupe doit être constitué d'au moins 25 députés de 7 nationalités différentes. Actuellement il y a 7 groupes au Parlement Européen mais aucun n'est majoritaire, ce qui oblige les groupes à faire des coalitions. Pour aller très vite, les votes ne sont pas électroniques mais c'est le chef du groupe qui avec son pouce indique la consigne de vote (soit pouce en l'air, en bas, ou main plate, c'est-à-dire « à la romaine »). Le vote électronique n'est demandé qu'en cas de scrutin très serré pour vérification.

[Les 7 groupes](#) sont : le parti populaire européen (PPE, 271 députés dont 30 français), l'alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D, 189 députés dont 13 français), l'alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE, 85 députés dont 6 français), les Verts/alliance libre européenne (59 députés dont 16 français), les conservateurs et réformistes européens (CRE, 52 députés), le groupe confédéral de la gauche unitaire européenne/gauche verte nordique (GUE/NGL, 34 députés dont 5 français), l'Europe de la liberté et de la démocratie (ELD, 34 députés dont 1 français), et enfin le groupe des non-inscrits (NI, 30 députés dont 3 français).

A noter que chaque député européen est membre de deux commissions, l'une en tant que titulaire et l'autre en tant que suppléant.

Puis, nous avons visité les locaux qui se caractérisent par des matériaux tels que le bois mais surtout le verre afin de symboliser l'esprit de transparence qui doit régner en ce lieu.

Le petit-déjeuner a été partagé tous ensemble avec la présence de [Catherine TRAUTMANN](#), anciennement maire de Strasbourg et ministre de la culture, actuellement députée européenne membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, qui nous a fait part de sa

grande expérience sur les dossiers et sur le fonctionnement du parlement européen qui est beaucoup moins politisé que le parlement français et où il est très fréquent que des élus de partis opposés travaillent ensemble au sein des commissions notamment et essaient de tirer le meilleur de chacun pour l'Europe.

Puis, [Jean-Paul GAUZES](#), député européen (groupe PEE), membre de la commission des affaires économiques et monétaires est venu échanger avec les élus présents.



[Hélène FLAUTRE](#), députée européenne (membre du groupe Verts, ALE), membre de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures est venue échanger sur le thème de la [citoyenneté européenne](#) : celle-ci ne s'acquière que s'il on est citoyen d'un Etat européen. A été évoqué le cas des roms dans le cadre du traité de Maastricht qui a imposé la libre circulation. A noté qu'en ce qui concerne le droit de vote, le Parlement européen est favorable au vote des citoyens extra-européen pour les élections locales.

Pour conclure, [Jean-Louis COTTIGNY](#), député européen (groupe S&D), membre de la commission des budgets est venu expliciter [les règles budgétaires européennes](#). Le principe de base est que les dépenses, qui sont décidées par les traités, ne doivent pas être supérieures aux recettes. Le Parlement a les mêmes pouvoirs que le Conseil pour la définition du budget. Une partie importante du budget est consacrée à l'emploi et aux mesures d'accompagnement.

[Si tous ces sujets européens vous intéressent](#), sachez qu'en 2013 une nouvelle visite du Parlement Européen doit avoir lieu, toujours en partenariat avec les élus de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges, ce qui permet aussi d'échanger entre vous. N'hésitez pas à nous le faire savoir pour qu'on vous réserve une place !